



MÉMOIRE SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À BÉCANCOUR

Position de la MRC de Bécancour avec la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour, de la Ville de Bécancour, du Centre local de développement (CLD) et de la Communauté abénakise de Wôlinak.

Déposé dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques tenues par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement.

5 mars 2015

TABLE DES MATIÈRES

3	Mise en contexte
6	Portrait de la région
9	Importance du Parc industriel et portuaire de Bécancour <ul style="list-style-type: none">• Schéma d'aménagement et de développement révisé• Zones inondables et milieux humides• Impacts territoriaux - PIPB• Réglementation de la Ville de Bécancour
15	Développement <ul style="list-style-type: none">• Impacts économiques• Impacts sociaux• Autres impacts
18	La gestion des mesures d'urgence <ul style="list-style-type: none">• Résumé des actions de la Ville de Bécancour• Instances et structures de gestion des mesures d'urgence sur le territoire de la Ville de Bécancour
25	Recommandations
27	Bibliographie

MISE EN CONTEXTE

MRC et Ville de Bécancour

La MRC de Bécancour a été créée en novembre 1981 suite à la consultation des élus et de la population du territoire, conformément à la [Loi sur l'aménagement et l'urbanisme](#). Elle comprend douze municipalités et la Communauté abénaquise de Wôlinak, regroupant au total plus de 20 000 citoyens. La MRC de Bécancour est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, dans la région Centre-du-Québec.

Ville centre de la MRC, la Ville de Bécancour comptait une population de 12 438 habitants au dernier recensement en 2011. Elle couvre une superficie de 447 km²; résultat de la fusion de onze municipalités le 17 octobre 1965. Localisée au carrefour des principaux axes de communication routiers (autoroutes 20, 30, 40 et 55), ferroviaires et fluviaux, nous retrouvons sur leur territoire l'un des plus grands parcs industriels au Canada couvrant près de 7 000 hectares, elle compte aussi sur une zone verte dynamique où une agriculture diversifiée et prospère est pratiquée.¹

Les 11 autres municipalités se répartissent la population qui varie de 350 à 1200 habitants pour chacune d'elles. La MRC, quant à elle, occupe une superficie totale de 1 133 km².

Les exploitations agricoles et forestières occupent une place prépondérante tant dans l'économie que dans le paysage du territoire. En effet, la zone agricole constitue 95 % du territoire. Au plan économique, le paysage se caractérise par l'importance de ses parcs industriels. On y recense, en effet, trois parcs industriels principaux, dont un parc d'envergure, le Parc industriel et portuaire de Bécancour.

¹ Statistique Canada. 2012. *Série « Perspective géographique », Recensement de 2011*. Produit n° 98-310-XWF2011004 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario. Produits analytiques, Recensement de 2011. Version mise à jour le 24 octobre 2012.

Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bécancour

Le CLD de la MRC de Bécancour est une corporation à but non lucratif mandatée par la MRC de Bécancour et le gouvernement du Québec afin d'assurer le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat, la promotion et l'animation du milieu sur le territoire des municipalités de Bécancour, Deschailons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Lemieux, Manseau, Parisville, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Françoise, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Sylvère et Wôlinak (une communauté autochtone). Le CLD est gouverné par un conseil d'administration de treize personnes composé d'élus municipaux, de représentants socio-économiques et de différentes personnes ressources.

Les services du CLD sont dispensés par une équipe de professionnels multidisciplinaires qui accompagne les promoteurs dans leurs projets d'affaires et qui leur facilite l'accès à un réseau de contacts élargi.

Que ce soit en phase de démarrage, d'expansion, de relocalisation ou encore pour procéder à des projets d'acquisition, de modernisation, d'amélioration de la productivité, de développement de marché, d'exportation ou tout autre type de projets, les professionnels du CLD offrent un soutien technique de pointe gratuit et adapté à leurs besoins.

Acteur économique central du milieu, le CLD constitue la porte d'entrée locale donnant accès à l'ensemble des programmes et services gouvernementaux et paragouvernementaux offerts aux promoteurs et aux entreprises de la MRC de Bécancour. En plus de l'expertise des membres de l'équipe, le CLD offre également une série d'outils financiers adaptés à la réalité des entrepreneurs locaux par l'entremise de ses programmes et en partenariat avec d'autres organismes.

Position

Les entités énumérées précédemment se réjouissent que Stolt LNGaz Inc. ait choisi de construire et opérer une installation de liquéfaction de gaz naturel dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour. La venue de cette industrie est un apport économique important pour la région et ses environs. Avec la fermeture de la Centrale nucléaire de Gentilly-II, des conséquences économiques significatives se sont fait ressentir dans les secteurs du Centre-du-Québec et de la Mauricie. Les deux régions ont grandement besoin de cette usine pour atténuer les répercussions économiques, l'exode des jeunes et des travailleurs de qualité et d'assurer un avenir prospère. De plus, Stolt LNGaz a démontré, avec beaucoup de professionnalisme, lors de la consultation publique organisée par le BAPE le 25 novembre dernier, qu'elle connaît, maîtrise et surveille tous les risques environnementaux encourus par son entreprise. Le 26 novembre dernier, le conseil de la MRC de Bécancour adoptait une résolution qui recommandait au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), monsieur David Heurtel, de favoriser l'étape de médiation au lieu d'une enquête avec audience publique.

Comme organisations spécialisées et responsables du développement économique local ainsi que de l'aménagement du territoire, la position mise de l'avant dans ce document sera évidemment en lien avec les aspects directement liés aux notions de développement économique.

Le CLD, la MRC de Bécancour, la Ville de Bécancour et la Communauté abénakise de Wôlinak recommandent qu'il y ait l'implantation d'une nouvelle installation de liquéfaction de gaz naturel accompagnée d'une stratégie qui tient compte des préoccupations et des enjeux soulevés par la communauté, du développement local et régional et des impacts économiques.

PORTRAIT DE LA RÉGION

Situé dans la province naturelle des basses terres du Saint-Laurent, le territoire de la MRC et de la Ville de Bécancour présente un relief généralement plat et bas, notamment par rapport au paysage de collines et de plateaux des premières hauteurs appalachiennes qui le borde au sud et des contreforts des Laurentides au nord. Cette région est nettement moins urbanisée et sans véritable pôle urbain que ne le sont les MRC et villes voisines. Le territoire est composé avec une structure industrielle peu diversifiée dont le niveau de développement économique est plus bas au nord de l'autoroute 20.

Toutefois, le territoire occupe une position stratégique dans le sud du Québec, permettant se rendre rapidement dans les grands centres urbains du Québec, ainsi que la frontière américaine. En effet, elle est située à environ une heure de Montréal et de Québec.

De plus, on y recense trois parcs industriels principaux, dont un parc d'envergure, le Parc industriel et portuaire de Bécancour. Plus précisément, on compte quatre zones industrielles implantées sur le territoire de la Ville de Bécancour:

- dans le secteur Saint-Grégoire, au pied du pont Laviolette, à l'intersection nord-ouest des autoroutes 30 et 55 (Parc industriel et commercial 30-55);
- dans le secteur Bécancour, entre l'autoroute 30 et le fleuve Saint-Laurent. Cette zone est administrée par la Société du Parc industriel et portuaire de Bécancour;

- dans le secteur Gentilly, entre le boulevard Bécancour (la nationale 132) et le fleuve Saint-Laurent. Cette zone était dédiée, jadis, à l'ancienne usine d'eau lourde Laprade (Parc environnemental La Prade);
- dans le secteur Sainte-Gertrude, de part et d'autre de la rue des Châtaigniers.

L'aménagement du territoire

Le territoire de la MRC et de la Ville de Bécancour présente, nonobstant le Parc industriel et portuaire, un visage essentiellement agricole. D'autres éléments s'insèrent toutefois dans cette trame agricole, notamment les secteurs à vocation forestière, industrielle, récréative, de conservation et de villégiature. Le territoire est situé dans la troisième région administrative la plus productive d'un point de vue agricole au Québec. L'agriculture occupe donc une place fondamentale.

La zone agricole protégée par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, constitue 95 % du territoire de la MRC avec une superficie de 645 908 hectares. De ce chiffre, 42 % de la zone est cultivée. Dans les parties ouest et nord, les espaces cultivés dominent avec des boisés de plus ou moins grande superficie, tandis que vers le sud-est, l'agriculture est toujours présente, mais plus morcelée par le milieu boisé.

Sur le territoire de la MRC, 877 logements ont été construits au cours de la période de 1987 à 1999. Depuis 2000, l'évolution de la construction résidentielle s'est poursuivie selon la même tendance amorcée depuis la fin des années 1980. Dans cet ordre d'idée, la gestion de l'urbanisation repose essentiellement sur le maintien du dynamisme de ces périmètres.

Le développement industriel constitue également un des atouts principaux de la MRC et de la Ville de Bécancour. Au plan économique, le territoire se caractérise par l'importance de son réseau de parcs industriels. Les années 80 ont beaucoup modifié le paysage économique de la région avec la mise en marche de la centrale nucléaire Gentilly-II et les nombreuses industries venant s'implanter dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour. Plusieurs milliers d'emplois de qualité furent créés et le nombre d'industries liées à la sous-traitance a explosé.

Les fonctions industrielles se divisent en deux catégories : l'industrie lourde et l'industrie légère. Les fonctions associées aux industries lourdes se caractérisent par les infrastructures à fort gabarit ayant des incidences sur l'environnement. La gestion des déchets et la transformation primaire de la matière ligneuse et des productions agricoles nécessitent un certain isolement. Ces activités sont localisées à l'intérieur de l'affectation « industrie lourde ». Cette affectation regroupe le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour, ainsi que la Centrale nucléaire de Gentilly-II et ses aménagements. Les fonctions dites légères, quant à elles, sont associées à des entreprises qui transforment des matières premières ayant des impacts faibles ou limités sur l'environnement et la qualité de vie de la population. Sur le territoire, ces industries légères se situent généralement dans les périmètres d'urbanisation ou à proximité. Le parc industriel et commercial 30-55 dans le secteur Saint-Grégoire, la partie ouest du Parc industriel et portuaire de Bécancour, la zone industrielle et commerciale de Fortierville, le Parc environnemental La Prade situé sur le côté est de la rivière Gentilly représentent les espaces ciblés par l'affectation « industrie légère ».

IMPORTANCE DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

Il s'agit d'un des plus grands parcs industriels au Canada, le seul parc industriel propriété du gouvernement du Québec, destiné à la localisation d'industries à grande surface. Outre un positionnement géographique stratégiquement enviable, le Parc industriel et portuaire de Bécancour jouit de la proximité de main-d'œuvre de qualité, de centres universitaire et collégial. Il profite surtout de la proximité du bassin de population de Trois-Rivières. Il est entendu que la MRC de Bécancour tout comme la Ville de Bécancour bénéficie des activités du Parc industriel et portuaire de Bécancour. Selon le rapport du profil économique des régions Mauricie et Centre-du-Québec, préparé par l'Institut de recherche sur les PME de l'Université du Québec à Trois-Rivières en décembre 2012, deux travailleurs sur dix (400 sur 2000 emplois), dans les entreprises du Parc industriel et portuaire de Bécancour sont des résidents du territoire. En proportion du nombre de résidents sur le territoire, la présence du Parc industriel et portuaire de Bécancour est sans contredit un catalyseur économique en assurant un grand nombre d'emplois directs et fournissant contrats à des entreprises et fournisseurs de la région. Ces emplois indirects procurent donc une valeur positive à l'économie régionale.

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Les grandes orientations constituent la trame de fond du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour. Elles correspondent aux lignes directrices qui établissent les balises de la politique d'aménagement qu'entend suivre la MRC de Bécancour en termes de planification du territoire. Ces grandes orientations traduisent le consensus établi entre les différentes instances politiques municipales, régionales et gouvernementales.

L'implantation d'une installation de liquéfaction de gaz naturel sur le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour cible quatre grandes orientations déterminées au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

1. La MRC entend consolider la structure régionale du territoire de manière à maximiser les impacts positifs sur les milieux locaux, tout en s'assurant d'une localisation des activités et des équipements en fonction d'une certaine cohérence et complémentarité régionale. La structure du territoire amène la MRC à définir un concept d'organisation spatiale identifiant des « pôles » à vocations particulières et des secteurs d'intérêts spécifiques. **La reconnaissance du Parc industriel et portuaire de Bécancour à titre de pôle industriel est un objectif clairement défini dans ce concept.**
2. **Les axes de transports terrestres, le réseau ferroviaire et les infrastructures portuaires constituent des éléments de première importance au niveau de l'organisation et du développement du territoire et doivent faire l'objet d'une attention particulière.** La consolidation des réseaux de transport est une orientation qui mène à une réflexion générale visant le maintien de la fonctionnalité et la fluidité du réseau. L'autoroute 30, qui connecte le Parc industriel et portuaire de Bécancour à l'autoroute 55, ainsi que le port en eau profonde et ouvert à l'année, situé sur le territoire du Parc, sont des infrastructures essentielles au maintien des activités industrielles.
3. L'évolution et la vitalité des activités industrielles supposent un aménagement adéquat du territoire. **Promouvoir le développement industriel s'inscrit dans les grandes orientations et favorisera l'implantation de nouvelles entreprises.**

4. Le maintien d'une économie dynamique et diversifiée est essentiel et s'appuie sur des objectifs clairs, dont **la reconnaissance du Parc industriel et portuaire de Bécancour comme moteur de l'économie régionale.**

Le Parc industriel et portuaire de Bécancour joue donc un rôle prépondérant dans le développement industriel de la MRC et de la Ville de Bécancour. Les orientations définies au schéma d'aménagement et de développement révisé appuient grandement ce rôle et assurent, non seulement un développement des activités industrielles, mais également le maintien d'une économie dynamique sur le territoire. Ce dynamisme réside dans une planification réfléchie de l'ensemble des fonctions qui constituent la trame de notre territoire.

Zone inondable et milieux humides

Implanté dans les années 1960, le Parc industriel et portuaire de Bécancour, situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, a pour mission de favoriser le développement économique du Québec, en développant et en exploitant ce territoire. Les éléments de la « Politique de protection des rives », du littoral et des plaines inondables, intégrés au schéma d'aménagement et de développement révisé, ont engendré des impacts sur l'implantation et la consolidation des infrastructures en place. La portion nord du Parc industriel et portuaire de Bécancour en est davantage affectée alors qu'auparavant, la réglementation municipale au sein du parc industriel autorisait l'implantation d'infrastructures en zones inondables.

Depuis 2005, la Politique donne la possibilité, par le biais d'un plan de gestion, d'introduire des mesures particulières de protection ou de mise en valeur pour des secteurs particuliers. Ainsi, la MRC de Bécancour, en partenariat avec les divers intervenants du milieu, a procédé à l'élaboration d'une première phase d'un plan de gestion pour le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour, afin de mettre en place des mesures particulières s'appliquant à cette partie du territoire. Le document intitulé : « Plan de gestion des plaines inondables du Parc industriel et portuaire de Bécancour - phase 1 : secteur situé en bordure du fleuve Saint-Laurent » fait partie

intégrante du présent schéma d'aménagement et de développement révisé et justifie les mesures introduites au document complémentaire pour ce secteur. Ce plan s'inscrit dans une démarche de développement durable entreprise sur le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour.

La seconde phase du plan de gestion sera réalisée prochainement, en partenariat avec les intervenants du milieu local, régional et gouvernemental.

En amont des démarches liées à la réalisation d'un plan de gestion global pour l'ensemble du territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour, la MRC a révisé la cartographie de la zone inondable afférente audit territoire. Cette rectification, justifiée par des validations terrain et une collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) traduits plus précisément les zones inondables présentes sur l'ensemble du territoire du Parc. Le processus légal lié à cette modification du schéma d'aménagement et de développement révisé s'est terminé par l'entrée en vigueur du règlement no 353, déposé le 22 janvier 2015.

En résumé, la réalisation globale du plan de gestion de la zone inondable sur le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour et l'intégration de dispositions particulières à ce territoire au schéma d'aménagement et de développement révisé garantiront une consolidation des infrastructures existantes, permettront l'implantation de nouvelles constructions dans une perspective de consolidation, assureront la sécurité des personnes et des biens et protégeront le milieu naturel.

Impacts territoriaux - PIPB

Outre les démarches antérieures et éventuelles, relatives à la zone inondable, le service de l'aménagement et du développement territorial de la MRC pose un doute sur les mesures et les approches de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique sur le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour (PIPB). La concrétisation imminente d'un plan de conservation des milieux humides, à l'échelle du territoire du Parc, permettra une conciliation des usages favorisant d'une part, un développement réfléchi et d'autre part, une conservation plus efficace.

La finalité de ce plan visera donc à établir un scénario préliminaire de conservation qui déterminera et proposera les mécanismes de conservation les mieux adaptés. Dans cette optique, les milieux humides du territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour auront fait l'objet d'une caractérisation et d'une analyse précise. Ils seront donc, pour la plupart, considérés à l'intérieur des scénarios de conservation. La compensation, à l'intérieur même des limites du Parc, ne nous apparaît pas comme étant l'avenue la plus favorable, compte tenu de la réalisation d'un tel plan. En regard à ce constat et dans un souci de développement durable qui tient compte des dimensions environnementale, sociale et économique des activités industrielles, la MRC de Bécancour reconnaît la nécessité de travailler activement, en partenariat avec les ministères, le PIPB et les industries, à la mise en place de scénarios de compensation réalisables à l'extérieur des limites géographiques du Parc. Le territoire de la MRC et de la Ville de Bécancour englobe de nombreux sites ayant une valeur écologique importante où des actions concrètes de préservation, de restauration ou de valorisation auraient des impacts et des répercussions positives sur la vitalité et le développement de nos communautés, entre autres :

- Le Parc régional de la rivière Gentilly
- la Tourbière du lac Rose
- la Réserve écologique Léon-Provencher
- le Parc écologique Godefroy
- le lac Saint-Paul
- les marais aménagés pour la sauvagine

Ces sites pourraient très bien s'inscrire dans une démarche de compensation réfléchie associée à la réalisation de projets éducatifs et environnementaux. Celle-ci devrait s'amorcer par la formation d'un comité de travail réunissant la MRC de Bécancour, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

Règlementation de la Ville de Bécancour

Le projet de Stolt LNGaz inc. est situé dans la zone I02-209 du règlement de zonage numéro 334 et l'usage projeté est conforme à la règlementation municipale.

Le site retenu par la compagnie norvégienne est en partie situé dans une plaine inondable, mais aucune partie du terrain n'est située dans la zone de grand courant 0-20 ans. Dans les faits, cela signifie qu'il n'est pas requis de faire adopter un « plan de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables » préalablement à l'émission des autorisations nécessaires, et ce, tant au niveau municipal que provincial.

Par ailleurs, la Ville de Bécancour a adopté un règlement portant sur les nuisances. Ce règlement vient notamment régir les aspects concernant les bruits nuisibles et la projection de lumière susceptible de porter atteinte au confort des personnes.

Advenant que des plaintes soient portées en vertu de ce règlement, la Ville agirait avec diligence.

DÉVELOPPEMENT

IMPACTS ÉCONOMIQUES

L'implantation de l'installation de liquéfaction de gaz naturel engendrera plusieurs impacts économiques positifs et significatifs pour les communautés du Centre-du-Québec et de la Mauricie. Le complexe industriel représente un investissement de 488 millions de dollars pour la première phase seulement. Il sera implanté dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour. Une contribution de 217 millions de dollars est prévue au produit intérieur brut (PIB), et des dépenses annuelles d'exploitation de l'ordre de 113,5 millions de dollars.

Un des fournisseurs, le Parc industriel et portuaire de Bécancour, bénéficiera des revenus pour les transactions via la voie maritime ; ce n'est pas à négliger.

Durant la construction, l'usine créera 1 000 emplois indirects et pendant l'exploitation, l'embauche d'environ 50 emplois directs en région bécancouroise et montréalaise ainsi que 85 emplois indirects devraient en découler.

Ces emplois de qualité permettront d'enrichir un nouveau savoir-faire dans la région. Les centres de formation seront mis à contribution pour offrir des programmes de formation qui répondront à la demande. De plus, des centres de recherche travaillent actuellement et continueront les recherches pour améliorer et innover dans les façons de faire pour la production et également au niveau de la performance environnementale de l'usine.

Dans un contexte économique difficile où la grande industrie est toujours perçue comme le principal employeur, voire comme un « pilier » de l'activité économique régionale, le projet de l'usine de liquéfaction de gaz naturel créera de nouveaux emplois directs et indirects. Nous souhaitons que les jeunes puissent bénéficier des nouveaux emplois, contribuant ainsi à diminuer l'exode régionale déplorée depuis plusieurs années.

De nouveaux revenus provenant de taxation enrichiront le budget de la Ville de Bécancour, soit de 2 à 3 millions de dollars après la quatrième année d'exploitation. La marge de manœuvre ainsi dégagée dans le budget municipal permettrait d'accélérer la réalisation de certains projets d'équipements qui contribueront à l'amélioration du cadre de vie et à la collectivité.

RÉSULTATS DIRECTS SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE À BÉCANCOUR

- Diminution du taux de chômage
- Augmentation de la disponibilité des emplois sur le territoire – création de vingt à trente emplois directs
- Relance économique pour les entreprises de services indirectes, prévision de création d'emplois
- Formations spécialisées demandées à long terme
- Phase de conception de plusieurs mois où divers corps de métiers seront sollicités, notamment en provenance du secteur secondaire et tertiaire.
- Conservation du savoir-faire et de l'expertise en région
- Apport d'une nouvelle expertise en région
- Apport aux taxes foncières récoltées par la municipalité
- Opportunités d'affaires pour la Ville et ses commerçants

IMPACTS SOCIAUX

Le marché de l'immobilier

Au moment de la rédaction de ce mémoire, les effets de la fermeture de la Centrale nucléaire de Gentilly-II se font sentir. Un climat de morosité règne chez un grand nombre de citoyens du territoire et le nombre d'affiches de résidences à vendre ne cesse de croître. La population vieillissante conduit à la mise en vente d'un grand nombre de résidences, le départ de familles ne fera qu'accroître le déclin de la plupart des municipalités du territoire. Les élus de chacune de ces municipalités ont déjà fort à faire pour maintenir leur population et maintenir une offre de service attrayante. Les municipalités ont réellement besoin de l'apport économique du Parc industriel et portuaire de Bécancour, pour la présence dynamique des familles, pour les travailleurs qui décideront de s'établir en région et aussi, pour les dépenses et investissements qu'ils feront dans leur milieu.

AUTRES IMPACTS

La présence de grands promoteurs industriels a des conséquences importantes sur l'occupation du territoire et sur la dynamique socio spatiale. Aujourd'hui, des mesures sont prises afin de mieux prévoir et gérer les changements induits par la réalisation de grands projets, notamment à travers la procédure formelle d'évaluation environnementale et la réalisation d'études d'impacts.

L'étude d'impacts réalisée par SLNGaz révèle que les principaux enjeux auxquels doit faire face la nouvelle installation de liquéfaction de gaz naturel sont la végétation, la faune terrestre, les infrastructures publiques (réseau routier et portuaire), l'odeur, le climat sonore, le milieu visuel et les émissions de gaz à effet de serre (GES). De plus, l'étude d'impacts réalisée par LNGaz a permis d'identifier des pistes de solutions en cas d'impacts

en matière de sécurité pour le transport par camions ou par navires. Des mesures de sécurité ont aussi été évaluées. Une mise en contexte a permis d'identifier des solutions autant pour les entreprises se retrouvant autour de LNGaz qu'en zone résidentielle (zone tampon de la population).

Le CLD, la MRC, la Ville de Bécancour et la Communauté abénaquise de Wôlinak sont conscients de l'importance des impacts sur l'environnement dans la région. Par contre, si ceux-ci répondent aux normes des différents paliers gouvernementaux et qu'un plan de gestion stratégique est conforme, alors la nouvelle usine doit être perçue comme un pilier pour l'activité économique régionale et non comme un frein à son développement. De plus, l'implantation de cette usine de liquéfaction de gaz au Québec permettra de fournir de nombreuses usines implantées au nord du Québec et ainsi avoir une influence importante sur le développement de cette région éloignée.

En prévision de retombées attendues à plus long terme, surtout pour l'économie locale et régionale, mais également par extension pour la qualité de vie des citoyens, des compromis doivent être consentis par les résidents du voisinage quant aux impacts, dans une sorte de solidarité pour le développement de leur collectivité.

LA GESTION DES MESURES D'URGENCE

Lors des audiences de la commission d'enquête, des questions ont été soulevées concernant la planification et la gestion des mesures d'urgence à la Ville de Bécancour. Rappelons que la Ville de Bécancour est l'autorité responsable de la communication aux citoyens des mesures d'urgence prévues en lien avec les risques technologiques des entreprises situées dans le parc industriel. La Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3) donne le pouvoir et la responsabilité à la Ville de régir les mesures d'urgence liées aux risques technologiques, notamment en lui permettant d'exiger à un générateur de risque de lui transmettre l'ensemble des informations nécessaires à la planification de ces interventions d'urgence.

Le rôle de la municipalité est donc triple, elle doit prévenir les sinistres, planifier les mesures d'urgence et de coordonner l'intervention en cas de sinistre.

Forte de son expérience avec un parc industriel imposant qui accueille plusieurs grandes usines traitant des produits et des procédés jugés à risque, la Ville de Bécancour a effectué, au cours des dernières années, plusieurs actions et procédures en lien avec la présence de ce Parc sur son territoire. D'ailleurs, une section de son plan municipal de sécurité civile est consacrée particulièrement aux risques industriels.

Ayant accueilli, depuis les vingt-huit dernières années, une centrale nucléaire en activité au sein de son Parc industriel, l'administration de la Ville de Bécancour a dû se doter d'une section spécifique en cas d'accident nucléaire à l'intérieur de son plan municipal de sécurité civile. Diverses actions de communication, de prévention, de concertation avec les entreprises du territoire, de partage des connaissances ont aussi été effectuées au cours des années passées.

RÉSUMÉ DES ACTIONS DE LA VILLE DE BÉCANCOUR:

- Mise en fonction d'un système d'appel téléphonique d'urgence joignant tous les foyers, entreprises et organismes de la municipalité le 18 septembre 2014;
-
- La Ville de Bécancour a adhéré aux principes de la Charte municipale de la communication des risques liés aux matières dangereuses élaborée notamment par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec le 11 mai 2011.
- Révision de l'actuel plan municipal de sécurité civile (PMSC). Ce plan comprend l'ensemble des phases de la gestion de la sécurité civile, soit : la prévention, la

préparation, les simulations, les interventions et le rétablissement. *Révision sera terminée au printemps 2015;*

-

- Ce plan comporte quatre sections axées sur des catégories particulières de sinistres : inondations, risques naturels et technologiques, Parc industriel et portuaire et centrale nucléaire, dont l'objectif consiste à la protection des personnes et des biens.
- Étant donné l'étendue de son parc industriel, la section « PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE » se veut un plan intégré faisant appel à l'implication tant des entreprises que des ressources municipales dans un objectif conjoint de gestion efficace de situations d'urgence.

Cette section considère quatre risques potentiels associés au parc industriel et portuaire : une fuite de chlore, un incendie avec dégagement de fumées potentiellement irritantes ou toxiques, une explosion et un déversement de matières dangereuses suite à un accident routier ou ferroviaire.

- Embauche au printemps 2013 d'une nouvelle personne ressource aux communications à la Ville de Bécancour (directrice des communications) pour assurer une communication plus efficace aux citoyens notamment en cas de mesures d'urgence, mais aussi pour la prévention citoyenne. *Implication au sein du Comité de la communication des risques sur le territoire en partenariat avec le comité municipal de mesures d'urgence (CMMI).*
- Entente avec la radio locale pour diffusion des mesures de sécurité en cas de sinistres ou accidents majeurs;

- Distribution de comprimés d'iode à la population aux cinq ans. Dernière distribution : automne 2012. Moyens de distribution : salons d'information dans les secteurs, Poste Canada, porte-à-porte ;
- Participation aux audits « gestion responsable » auprès des entreprises en lien avec leurs équipements, à la gestion des stocks, à la localisation des produits et au dénombrement des produits;
- Réception de tous les plans d'urgence des entreprises du Parc par le Service de sécurité incendie de la Ville;
- Visite des entreprises par le Service de sécurité incendie afin de prendre connaissance des lieux pour maximiser les interventions le cas échéant;
- Formations spécifiques obtenues par le Service de sécurité incendie, soit en sauvetage nautique, en sauvetage en hauteur et en espaces clos.
- Collaboration inter-municipale avec les villes de Trois-Rivières et de Champlain dans le cadre des mesures d'urgence nucléaires et mesures du plan municipal de sécurité civile;
- Représentants de la Ville sur ces comités : CMMI et PMUNE-G2.

INSTANCES ET STRUCTURES DE GESTION DES MESURES D'URGENCE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BÉCANCOUR:

- **La Ville de Bécancour** est pourvue d'un plan fiable et de qualité, établi par les autorités municipales en concertation avec les usines du parc industriel. Ce plan est mis en œuvre par la direction générale et le Service de sécurité incendie de la Ville de Bécancour. Le Service des travaux publics et le Service à la communauté sont également mis à contribution. Le coordonnateur des mesures d'urgence pour la Ville de Bécancour est le directeur général de la Ville, M. Jean-Marc Girouard.
- **Plan des mesures d'urgence nucléaire externe à Gentilly-2 (PMUNE-G2)** Le PMU fait état de l'ensemble des dispositions à prendre pour gérer et intervenir lors de situations accidentelles. Les risques considérés dans la planification des mesures d'urgence tiennent compte des situations d'urgence radiologiques ou conventionnelles susceptibles de se produire à Gentilly-II ou d'affecter l'installation nucléaire.² Les instances siégeant à ce comité sont : la Ville de Bécancour, Hydro-Québec, des organismes gouvernementaux, la Ville de Trois-Rivières et la Ville de Champlain.
- **Le comité municipal de mesures d'urgence (CMMI)** auquel se greffent des représentants de la municipalité et des entreprises du Parc industriel s'assure de travailler à diminuer les risques d'accidents industriels majeurs sur le territoire prescrit. Les principaux objectifs sont : générer le dialogue entre entreprises par le partage des pratiques opérationnelles, la prise de connaissance des mises à jour des plans d'urgence des entreprises du Parc, la production d'un tableau des compétences requises pour le contrôle des risques et la gestion d'un éventaire des produits dangereux et des mesures préventives dans le Parc.

² Résumé des mesures d'urgence, *Modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 de 3 : Annexe – décembre 2003*

- L'administration de STOLT LNGAZ a d'ailleurs fait connaître son intention de se joindre à ce comité lors des audiences du BAPE tenues en février 2015 à Bécancour.
- **Le comité des entreprises et organismes du Parc industriel et portuaire de Bécancour (CEOP)** regroupe les principales entreprises du Parc. Ce comité favorise l'entraide et la coordination des dossiers d'intérêt commun. Les entreprises y adhèrent également pour apporter leur soutien au développement du Parc et pour renforcer les relations avec les représentants civils, municipaux et économiques du milieu.

En accord avec les principes de la gestion responsable, le CEOP a pour objectif de fournir à ses clients des produits et des services de haute qualité, tout en assurant la protection de l'environnement. Le CEOP compte actuellement une vingtaine d'adhérents, répartie en membres actifs (entreprises manufacturières d'au moins cinq employés) et en membres associés (entreprises de services ayant au moins cinq employés).³

Entreprises membres du CEOP : Alcoa Canada première fusion, Usine de tige de Bécancour, Aluminerie de Bécancour inc., ARKEMA Canada inc., CEPESA Chimie Bécancour, HydrogenAL inc., OLIN Canada ULC, Silicium Québec SEC, Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, TransCanada Québec inc. et TRT-ETGO

- **Le Comité consultatif citoyen** favorise la communication avec la communauté, assure une diffusion des connaissances aux citoyens et permet à ces derniers de

³ Site internet du Parc industriel et portuaire de Bécancour, consulté le 24 février 2015, http://www.spipb.com/choisir/entreprises/le_ceop

préciser leurs préoccupations aux industries. Les représentants des citoyens sur ce comité proviennent des six secteurs de Bécancour (deux citoyens par secteur).

- **Les entreprises du Parc** ont une responsabilité en regard aux matières dangereuses qu'elles possèdent ou produisent. Ainsi elles ont leurs propres mesures de sécurité respectives en cas d'accident majeur et certaines d'entre elles possèdent leur propre unité d'intervention lors d'accidents. Un système de communication par fréquence radio intitulée « RADIO ENTREPRISES » a été instauré de manière volontaire au sein du Parc industriel et portuaire de Bécancour. Ce système de communication est utilisé en cas d'accidents, de sinistres ou de mesures d'urgence entre les entreprises du Parc industriel afin de s'informer les unes les autres d'un incident majeur. Ainsi, respectivement, elles peuvent appliquer leur propre mesure de sécurité. Le Service de sécurité incendie de la ville de Bécancour est aussi membre de ce réseau de communication.

RECOMMANDATIONS

Le CLD, la MRC et la Ville de Bécancour recommandent donc :

- L'implantation de l'installation de liquéfaction de gaz naturel dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour;
- Que le développement de l'usine tienne compte des préoccupations et les enjeux soulevés par la communauté, le développement local et régional et les impacts économiques ainsi que des exigences émises par le gouvernement en matière de protection de l'environnement.
- Que l'usine privilégie, à compétences égales, les candidats qui demeurent à l'intérieur d'un rayon de 50 km, dans le processus d'embauche du personnel requis pour l'exploitation de l'usine;
- Que l'usine priorise les entreprises situées à l'intérieur d'un rayon de 50 km, dans la mesure où celles-ci se qualifient pour les mandats et que leur offre est concurrentielle, dans les mandats de sous-traitance et comme fournisseurs.
- Que l'usine travaille en étroite collaboration avec les partenaires du milieu afin de maximiser les emplois et les retombées dans les entreprises de la région.
- Que l'usine développe une stratégie pour s'assurer des retombées économiques dans un rayon de 50 km.
- Un engagement par l'entreprise à contribuer au développement socio-économique régional, pendant sa construction et au cours de son exploitation

ainsi qu'au développement du tissu social du territoire par sa présence, sa participation et sa contribution aux activités de toutes sortes.

- La mise sur pied d'un comité de travail (MRC de Bécancour, MDDELCC et Société du parc industriel et portuaire de Bécancour) dont l'objectif principal sera la concrétisation d'un modèle de scénario de compensation applicable aux industries situées sur le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour. Le modèle permettra aussi la réalisation de mesures compensatoires à l'extérieur des limites du Parc. Cette compensation sera liée à des projets éducatifs et environnementaux sur le territoire de la MRC de Bécancour.

BIBLIOGRAPHIE

- CLD DE LA MRC DE BÉCANCOUR. Plan d'action local pour l'économie et l'emploi. Février 2013. 56 pages.
- FRÉDÉRIC, Laurin, Ph. D. en économie. Profil économique : Régions Mauricie et Centre-du-Québec. Institut de recherche sur les PME de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Décembre 2012. 128 pages.
- MRC DE BÉCANCOUR. Schéma d'aménagement et de développement révisé. Adopté le 4 juillet 2007, entrée en vigueur le 18 décembre 2007. 346 pages.
- MRC DE BÉCANCOUR. Plan de développement de la zone agricole. Rapport final le 6 mai 2010. 206 pages.
- RESUME DES MESURES D'URGENCE, *Modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 de 3 : Annexe – décembre 2003*
- SITE INTERNET DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BECANCOUR, consulté le 24 février 2015, http://www.spipb.com/choisir/entreprises/le_ceop
- STATISTIQUE CANADA. 2012. *Série « Perspective géographique », Recensement de 2011*. Produit n° 98-310-XWF2011004 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario. Produits analytiques, Recensement de 2011. Version mise à jour le 24 octobre 2012.



Wôlinak, le 5 mars 2015

Madame Anne-Lyne Boutin
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Par courriel : gnl-becancour@bape.gouv.qc.ca


OBJET : Projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour

Kwaï Madame Boutin,

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak tient à démontrer son appui au mémoire déposé par la MRC de Bécancour, la Ville de Bécancour et le Centre local de développement relativement au projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour.

Pour tous commentaires ou questions, veuillez me contacter au dbernard@cawolinak.com ou au (819) 294-6696.

Veuillez agréer, Madame Boutin, mes salutations distinguées.



Dave Bernard
Directeur général
Conseil des Abénakis de Wôlinak

c.c. M. Daniel Béliveau, Directeur général, MRC de Bécancour,
d.beliveau@mrcbecancour.qc.ca

